



FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa (FMFP)

TRAME D'APPEL A PROJETS – SECTEUR EQUITE

Date : 30/10/2019

Rédacteur : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

CSP Equité

SOMMAIRE

1 – Objet de l’appel à projets	3
2 - Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP).....	3
3 - Contexte de l’appel à projets.....	4
3.1. Orientations stratégiques	5
3.2. Objectifs de l’appel à projets	7
3.3. Publics cibles.....	7
3.4. Type de structures éligibles	7
3.5. Type de formation	7
4 - Description de la réponse attendue	8
5 - Contenu de la proposition de projet.....	8
5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....	8
5.2. Contexte socioéconomique	8
5.3. Enjeux	9
5.4. Objectifs et contenu de la formation	9
5.5. Modalités de la formation.....	9
5.6. Indicateurs de résultats	10
5.7. Conditions financières	10
6- Procédure de traitement des demandes de financement reçues.....	10
6.1. Conditions d’envoi des offres et date limite de réception	10
6.2. Sélection du porteur de projet.....	Erreur ! Signet non défini.
7- Contractualisation	12
Annexe 1 : Fiche d’identification de la demande d’un projet de type équité (format Excel disponible)	13
Annexe 2 : Formulaire de demande de financement d’un projet de type équité (format Excel disponible)	14
Annexe 3 : Liste des annexes.....	15
Annexe 4 : canevas lettre de demande de financement.....	16
Annexe 5 : fiche de synthèse	17

1 – Objet de l’appel à projets

Le présent appel à projets vise à confier à une organisation professionnelle d’artisans, à une organisation professionnelle agricole, à une organisation territoriale ou toute autre organisation engagée dans le renforcement des capacités des micro-, petites et très petites entreprises, des maîtres d’apprentissage et dans la professionnalisation des jeunes en situation d’emploi précaire, la conception et la mise en œuvre d’actions de formations en vue de :

- Appuyer et former les artisans, producteurs agricoles ou entrepreneurs qui professionnalisent, dans le cadre de l’apprentissage traditionnel, un très grand nombre de jeunes malgaches ;
- Former les micro- et petits entrepreneurs à une meilleure gestion de leurs entreprises et/ou de leurs activités professionnelles ;
- Former des jeunes en situation d’apprentissage traditionnel à des qualifications requises par le marché du travail et, si possible, faire évoluer cet apprentissage traditionnel vers une meilleure acquisition des compétences professionnelles.

Le financement de ces projets est réalisé à partir des fonds additionnels mis à disposition par l’Agence Française de Développement (AFD) pour appuyer le FMFP lors du démarrage de ses activités.

2 - Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d’utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d’une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d’un Fonds de gestion de cette contribution. Le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025 et l’arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 ont fixé la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar au premier trimestre de l’année 2019.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- favoriser l’insertion professionnelle durable des personnes en recherche d’emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- accroître les compétences professionnelles des micro-, petits entrepreneurs, des employés et des jeunes en situation d’emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation Professionnelle Continue ;
- FPE – Formation Pré-Emploi ;
- Equité – Formation de type équité.

Dans ce cadre le FMFP intervient pour financer soit :

- des projets individuels d’entreprises ;
- des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels;

- des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- des projets qu'il met en œuvre de sa propre initiative sur la base de besoins communs identifiés à toutes les entreprises dans le cadre d'un territoire donné.

Le présent appel à projets concerne les projets de formation de type équité destiné à renforcer les compétences professionnelles des micro- et petits entrepreneurs et des maîtres d'apprentissage du secteur informel ainsi que des jeunes apprentis de l'apprentissage traditionnel. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire (CSP) en charge de conduire la stratégie de développement de la formation au bénéfice de tous ces acteurs.

Les appels à projets sont lancés de manière générale par les Comités Sectoriels Paritaires (CSP) qui conduisent la stratégie de développement de la formation du secteur ou du domaine d'activité dont ils sont la charge. Ils sont lancés par le Conseil d'Administration du FMFP pour les projets initiés directement par le Fonds.

3 - Contexte de l'appel à projets

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets décrits ci-après.

Le Secteur Equité (non cotisant) consacré à l'économie informelle fait partie des 07 secteurs financé par le FMFP à travers les différents appuis octroyés par les partenaires techniques et financiers.

En étant le premier pourvoyeur d'emplois à Madagascar, les unités de production du secteur informel doivent faire l'objet de stratégies politiques visant l'intégration progressive de leur production, leur main d'œuvre et leur capital dans le système formel.¹ La quasi-totalité, soit 99,9 % des Unités de Production Individuelles (UPI) sont classées comme unités de production informelles, c'est-à-dire soit ne possédant pas de numéro statistique et ne tenant pas de comptabilité écrite ayant une valeur administrative. Neuf UPI sur dix sont totalement inconnues des services administratifs : ces UPI ne possèdent ni numéro statistique, ni carte professionnelle, elles ne sont enregistrées ni au Registre du commerce, ni à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNaPS), et elles ne paient pas la patente. Seulement 8 % d'entre elles paient la patente. Mais la part des impôts et taxes payés à l'État reste faible et n'atteint que 2 % de la valeur ajoutée totale du secteur. Les UPI se concentrent dans les secteurs de circulation, notamment commerciaux (34 %) et les activités de transformation manufacturière (43 %).

Toutefois, cette croissance des UPI du secteur informel s'accompagne aussi d'une précarisation croissante de la main d'œuvre. En effet, une proportion significative des emplois créés et générés par le secteur informel est caractérisée par l'inexistence de protection sociale, les mauvaises conditions de travail, la précarité de l'emploi, l'absence d'une tenue de comptabilité, le non-paiement des taxes et la vulnérabilité des travailleurs. Il couvre tous les secteurs et toutes les branches d'activités économiques du pays.

Le taux de salarisation est faible dans les UPI (10,1 %). Il y a faible respect des réglementations du travail. Seulement 3 % de l'ensemble des travailleurs dépendants et 9 % des salariés ont un emploi régi par un contrat écrit. Les chefs d'UPI définissent souvent les tâches et responsabilités des salariés par un contrat oral. La forte présence des liens de parenté au sein des UPI informelles et l'absence d'enregistrement de la plupart des UPI expliquent le faible respect des réglementations du travail.

¹ Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel – INSTAT 2012

Peu de travailleurs du secteur informel bénéficient d'avantages ou de prestations classiques dans le cadre d'une relation de travail réglementée. Seulement 1 % des actifs des UPI de Madagascar bénéficient de la couverture sociale officielle à travers la CNaPS (résultat logique du non-enregistrement des UPI). De même, 2 % des actifs des UPI informelles bénéficient de primes de fin d'année, seulement 1 % de congés payés et 1,8 % touchent une participation aux bénéfices. Les apprentis non rémunérés sont plus nombreux à bénéficier d'une prime de fin d'année, d'une participation aux bénéfices, ou encore d'autres formes de primes.

En 2012, 28 % des actifs des UPI sont des jeunes de moins de 26 ans dont la majorité occupe des postes d'apprentis qui ont appris leur métier sur le tas (68,7 %).

Ainsi, la précarité des conditions de travail dans le secteur informel est préoccupante et suscite des réflexions sur les mesures à prendre concernant l'accompagnement des acteurs et la formalisation de leurs activités. Il y va de leur rentabilité, de la stabilisation des emplois, du renforcement de la sécurité sociale et du bien-être des employés du secteur.

Parmi les préoccupations majeures qui nécessitent des formations figurent la recherche de débouchés, le financement, la fiscalité, le statut juridique et la formatif des acteurs, en sus des désidératas communs au secteur privé 'comme la stabilité politique et macroéconomique, le développement des infrastructures, la clarification des règles du jeu dans le processus entrepreneurial.

Sur un autre plan, en l'absence de dispositions légales concernant l'apprentissage à Madagascar, qui reste non structuré, la structuration à travers le renforcement de capacités des maîtres d'apprentissage et la mise en place de dispositif de formation approprié pour les apprentis figurent parmi les axes prioritaires du secteur Equité au sein du FMFP.

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD, lance un 2ème appel à projets pour l'année 2019 sur les projets de type équité afin de financer des formations visant les objectifs sectoriels en matière de qualification. Une enveloppe de 492 000 000 MGA de fonds additionnels aux cotisations sera répartie sur les projets sélectionnés.

3.1. Orientations stratégiques

Les projets de formation professionnelle du secteur Equité vont cibler les micros, petites et très petits entrepreneurs, les employés précaires, peu ou pas qualifiés, les maîtres d'apprentissage ainsi que les jeunes en situation d'apprentissage informel.

Ainsi, les projets financés dans le cadre du secteur équité consisteront à :

- Appuyer et former pour une meilleure gestion de leurs entreprises et/ou activités les artisans, producteurs agricoles ou micro et petits entrepreneurs qui encadrent un très grand nombre d'employés en situation précaire ;
- Former les maîtres d'apprentissage ;
- Former des jeunes en situation d'apprentissage informel à des qualifications requises par le marché du travail.

Objectif stratégique global

Il s'agit des impacts prioritaires, en termes de développement socioéconomique et de professionnalisation dans l'emploi, que le porteur de projet et ses partenaires sont invités à rechercher au moyen de l'accroissement des compétences techniques et professionnelles des acteurs et bénéficiaires visés. Ces impacts doivent agir au niveau de chacun de ces acteurs et bénéficiaires.

Le présent appel à projets définit ces impacts prioritaires comme suit :

- Impact prioritaire 1 : Les micro, petits et moyens entrepreneurs sont renforcés en capacités dans le domaine technique et du management ;
- Impact prioritaire 2 : Les maîtres d'apprentissage maîtrisent les principes de l'apprentissage, la pédagogie et disposent d'outils d'encadrement adéquats ;
- Impact prioritaire 3 : Les apprentis sont formés suivant un système structuré et sont insérés dans un métier porteur.

Objectifs stratégiques spécifiques

Ces objectifs désignent les voies et moyens par lesquels l'appel à projets propose d'atteindre au mieux les impacts prioritaires visés. Il invite de ce fait le porteur de projet et ses partenaires à privilégier plus particulièrement les actions suivantes :

- En termes de métiers/qualifications :
 - Action 1 : les déficits de qualifications techniques et professionnelles à combler en priorité au niveau du secteur informel ;
 - Action 2 : les qualifications des entrepreneurs et employés du secteur informel à développer en priorité en vue de combattre la précarité de leur situation professionnelle ;
 - Action 3 : les mesures prioritaires à prendre pour développer notamment les activités professionnelles à fort potentiel de croissance.
- En termes de bénéficiaires :
 - Action 1 : les catégories de micro- et petits entrepreneurs à former en priorité ;
 - Action 2 : les types de compétences (techniques, professionnelles, comportementales...) à développer en priorité chez les micro- et petits entrepreneurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis ;
 - Action 3 : les types de parcours professionnels à privilégier pour aider les micro- et petits entrepreneurs à développer leurs activités, pour aider les maîtres d'apprentissage à mieux professionnaliser les apprentis dont ils ont la charge et pour permettre aux apprentis de mieux acquérir les compétences exigées par le type de métier auquel ils sont formés.
- En termes de dispositifs de formation :
 - Action 1 : les types de prestations de formation (formation externe, formation en situation de travail ou en alternance/apprentissage...) à privilégier pour permettre aux bénéficiaires identifiés d'acquérir les compétences et qualifications visées ;
 - Action 2 : les expertises et expériences spécifiques requises de la part des formateurs et des prestataires pour prendre en compte les besoins de formation spécifiques des divers acteurs et bénéficiaires du secteur informel ;
 - Action 3 : les voies et moyens de reconnaissance/validation/certification à mettre en œuvre pour valoriser les compétences et qualifications acquises en fin de formation.
- En termes de résultats attendus :
 - Action 1 : le % minimal de micro- et petits entrepreneurs à former pour atteindre l'impact global visé d'une meilleure professionnalisation et dynamisation de leurs activités professionnelles ;
 - Action 2 : le % minimal de maîtres d'apprentissage à former pour initier une nouvelle pratique et culture de formation dans l'apprentissage traditionnel ;
 - Action 3 : le % minimal de femmes à former au regard de leur représentativité souvent prépondérante dans le secteur informel ;

- Action 3 : le % minimal de jeunes apprentis (15/35 ans) à former en vue de créer une dynamique visible de rénovation de l'apprentissage traditionnel.

3.2. Objectifs de l'appel à projets

- (i) Objectif général
 - Contribuer à la montée en compétence et au développement des micros et petites entreprises non cotisantes constituant la majeure partie des unités économiques du pays afin qu'à termes elles puissent effectivement participer à la dynamique économique générale.
- (ii) Objectifs spécifiques
 - Financer la mise en œuvre des projets de formation de :
 - Des micro- et petits entrepreneurs à la gestion de leur entreprise ;
 - La formation des maîtres d'apprentissage qui professionnalisent un très grand nombre de jeunes malgaches ;
 - Des jeunes apprentis de l'apprentissage traditionnel aux compétences requises par le marché du travail.
- (iii) Résultats attendus
 - Les projets devront toucher 1200 personnes formées comprenant :
 - *Les exploitants individuels, micro/très petits et petits entrepreneurs* qui pourront bénéficier à la fois de formations transversales, techniques ;
 - *Les employés des MPME ;*
 - *Les jeunes en situation de précarité à former et à insérer dans le monde professionnel ;*
 - Les Maîtres apprentis ;
 - *Les Jeunes en situation d'apprentissage.*

3.3. Publics cibles

- Les exploitants individuels, micro/très petits et petits entrepreneurs mais aussi les employés des micros, petites et moyennes entreprises pourront bénéficier à la fois de formations transversales, techniques et surtout, selon les cas, de la formation pour Maîtres d'apprentissage ; les jeunes en situation d'apprentissage. La répartition des bénéficiaires tiendra compte de l'aspect genre et des jeunes avec 50% au moins de femmes et 40% de jeunes de 15 à 35 ans.

3.4. Type de structures éligibles

Le projet est porté soit par :

- une organisation professionnelle d'artisans,
- une entreprise disposant d'un réseau avec des acteurs informels,
- une organisation professionnelle agricole,
- une organisation territoriale ou toute autre organisation engagée dans le renforcement des capacités des micros, petites et très petites entreprises, des maîtres d'apprentissage et dans la professionnalisation des jeunes en situation d'emploi précaire.

3.5. Type de formation

- Il est recommandé des formations en centres de formation résidentiels ou en milieu d'apprentissage ; des

formations en alternance avec une forte proportion de pratiques professionnelles. Pour les dirigeants des microentreprises, des formations basées sur les vécus professionnels, favorisant les échanges avec les opérateurs économiques plus avancés dans leurs domaines et avec une forte dominante de pratiques. En termes de méthodologies, il est conseillé d'adopter une démarche expérientielle dans le processus d'apprentissage et de formation des micro-opérateurs.

4 - Description de la réponse attendue

- La réponse attendue du porteur de projets se conformera aux conditions ci-après :
 - Le projet est porté par une des organisations listées plus haut ;
 - Il concerne un des trois types de projets identifiés à savoir la formation des micro- et petits entrepreneurs à la gestion de leur entreprise, la formation des maîtres d'apprentissage qui professionnalisent un très grand nombre de jeunes malgaches ainsi que la formation des jeunes apprentis de l'apprentissage traditionnel aux compétences requises par le marché du travail.
 - Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet. Si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation.

5 - Contenu de la proposition de projet

Le porteur de projet doit remplir impérativement, sous peine d'inéligibilité, le formulaire de demande de financement publié en Annexe 1, 2 et 3.

Le porteur de projet pourra solliciter les services d'accompagnement du FMFP durant toute la démarche de formulation du dossier d'appel à projets.

Néanmoins cela ne garantit pas l'allocation de financement du projet. Le porteur reste entièrement responsable du contenu de son projet avant son envoi au FMFP.

5.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le secteur d'activité concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet.
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe)

5.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global du secteur, ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays décrits plus haut.

Le porteur devra considérer dans l'élaboration du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les entreprises concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur

5.3. Enjeux

Le porteur décrira ici le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence à ses besoins mais aussi du cadre global de l'appel à projets (enjeux sectoriels), ainsi que les enjeux socio-économiques pour le pays dont :

- Proposer un dispositif et un contenu de formation adaptés et de qualité, pour répondre aux besoins recensés dans le secteur équité ;
- Apporter une solution, en termes d'accroissement des compétences, aux évolutions du marché du travail de ce secteur ;
- Réduire les inégalités d'accès à la formation et à la qualification ;
- Accroître la capacité des employés des entreprises du secteur ;
- Permettre à tous les futurs formés d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de leur métier et à leur évolution professionnelle.

Dans le remplissage du formulaire et de ses annexes, des directives et explications sont mentionnées dans le cahier des charges du projet de formation en annexe du formulaire de demande de financement.

5.4. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs de compétences et de formation des entreprises et organisations concernées pour le **développement des compétences sur les métiers de base en artisanat et production agricole**, sur le développement des compétences entrepreneuriales pour les micro et petits entreprises et ciblant plus particulièrement aussi les jeunes en situation d'emploi précaire ou d'apprentissage informel suivant les besoins requis par le marché.
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés
 - les catégories des actifs concernés et les niveaux de qualifications visés ;
 - les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - les entrepreneurs/employés en situation d'emplois précaires et le type de professionnalisation induit par les actions de formation.

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins sectoriels décrit plus haut avec des pistes et propositions de contenus.

5.5. Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du projet de formation seront présentées comme suit :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation², modalités de suivi et d'évaluation³ et production du cahier des charges de la formation interne
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son

² Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

³ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

expérience et de son expertise, moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, modalités d'évaluation et de suivi ;

- En cas de formation en alternance : moyens humains (qualification/expérience des formateurs), moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁴, modalités de suivi et d'évaluation⁵ et production du cahier des charges de la formation en alternance
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.

5.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi : le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié dans chaque projet suivant les règles de financement édictés pour cet appel à projets.
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et transfert de la formation ;

5.7. Conditions financières

- Le projet sera financé entièrement par des fonds additionnels de l'Agence française de Développement
- Une organisation peut bénéficier une fois de fonds additionnels pour le financement de son projet
- Le financement est plafonné à 40 000 000 MGA par projet
- Détail des coûts
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, etc.
 - Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;

Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

6- Procédure de traitement des demandes de financement reçues

6.1. Conditions d'envoi des offres et date limite de réception

Les offres doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard le **24 janvier 2020**.

⁴ Voir annexe 3 de la liste des annexes sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁵ Voir annexe 3 de la liste des annexes sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

Les dossiers électroniques peuvent être envoyés par e-mail à : ap2@fmfp.mg avec la mention en objet « **soumission définitive AP 2** » et les dossiers physiques (avec une version électronique sous CD ou clé USB) peuvent être envoyés (déposés) à l'adresse suivante durant les heures de bureau (08 heures à 17 heures) :

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP),
Tour Zital, 4^{ème} étage, Route des hydrocarbures Ankorondrano,
Antananarivo 101.

Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'entreprise/l'organisme.

6.2. Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapes et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
14/12/2019	Lancement de l'appel à projets : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets sur le site du Fonds
24/01/2020	Date limite de réception des propositions
26/01/2020	Analyse de recevabilité
31/01/2020	Instruction des réponses recevables
14/02/2020	Tenue des Comités de sélection (CSP)
21/02/2020	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
Début 03/2020	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai de un an après contractualisation)

- **Critères de sélection**

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants, communs à l'ensemble des projets du Fonds :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés à l'objectif stratégique du projet
Critères liés à la dynamique partenariale

Critères liés à la dimension sociale
Qualité de la prestation de formation
Critères liés à la faisabilité budgétaire

La pertinence des réponses apportées par chaque projet à l'objectif stratégique global ainsi qu'aux objectifs stratégiques spécifiques sera plus particulièrement considérée lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

De même une répartition claire et justifiée des coûts de la formation ainsi que leur conformité aux données de référence des coûts pratiqués pour professionnaliser les acteurs du secteur informel seront plus particulièrement considérées lors de l'analyse de dossier de chaque porteur.

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire en charge de la formation de type équité.

Le FMFP

- se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- s'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- n'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le FMFP se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidats non retenus qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement adresseront au Comité Sectoriel Paritaire compétent ou au CA un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

7- Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux ou trois tranches selon la durée du projet.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg , Tél. +261 22 538 86.

Annexe 1 : [Fiche d'identification de la demande d'un projet de type équit  \(format Excel disponible\)](#)

Annexe 2 : [Formulaire de demande de financement d'un projet de type équit ](#)
[\(format Excel disponible\)](#)

Annexe 3 : Liste des annexes

1	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées
2	Fiche de présentation du porteur de projet
3	Le cahier des charges du projet de formation (canevas disponible)
4	Copie des Récépissé / Agrément / NIF&STAT du porteur
5	Lettre de demande de financement (canevas disponible)
6	Fiche de synthèse du projet (canevas disponible)
7	Copie CIN du représentant du porteur de projet
8	Une déclaration d'intégrité signée par le porteur de projet (canevas disponible)

Annexe 4 : canevas lettre de demande de financement

OBJET : SOUMISSION DE PROJET DE FORMATION ET DEMANDE DE FINANCEMENT

A

Monsieur le Directeur Général du Fonds Malgache de Formation Professionnelle –FMFP–

Je soussigné : (nom, prénom)
agissant en qualité de : (fonction)
ayant pour téléphone : (numéro de téléphone)
ayant pour courriel : (courriel)
sis à l'adresse : (adresse du soumissionnaire)

après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel à projet lancé par le FMFP en date du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx après avoir étudié personnellement en toute connaissance de cause les conditions figurant dans le dossier d'appel à projet, vous soumetts le projet dont l'intitulé est xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Ce projet d'un montant total de xxxxxxxxxxxxxxxx touchera directement xxxxxx personnes, et sera mis en oeuvre pour une durée de xxxxx mois.

Nous demandons un financement de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx au FMFP, et apporterons un financement propre de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.

Je m'engage à respecter les procédures et les décisions du FMFP concernant l'analyse, le financement, l'exécution et le suivi évaluation du projet.

Le FMFP se libèrera des sommes dues par elle en effectuant un virement au compte bancaire dont les références sont :

Banque/ agence :
Numéro du compte :

Fait le

Signature et cachet

Annexe 5 : fiche de synthèse

N° D'IDENTIFICATION	(Réservé au FMFP)	
SECTEUR	EQUITE	
INTITULE DU PROJET		
PORTEUR DE PROJET		
TYPE DE PORTEUR	Association ONG Entreprise Coopérative Autres :	
NOM ET TITRE DU RESPONSABLE		
CONTACT		
PRESTATAIRES DE FORMATION		
DATE DEBUT DE PROJET		
DATE FIN DE PROJET		
LIEU DE FORMATION		
NOMBRE ET CATEGORIES DES BENEFICIAIRES		
TOTAL	T	
	H	
	F	
MICRO ET PETITS ENTREPRENEURS	H	
	F	
MAITRES D'APPRENTISSAGE	H	
	F	
JEUNES EN SITUATION D'APPRENTISSAGE	H	
	F	
BUDGET		
COUT TOTAL DU PROJET		
FINANCEMENT DEMANDE		
FINANCEMENT ACCORDE PAR LE FONDS		

RESULTATS ATTENDUS	
PRINCIPAUX INDICATEURS	
BREVE DESCRIPTION	